# Qui concerne-t-il?

"Qui s'occupe de quoi ? De quelle manière et dans quelles conditions ?". C'est la question fondatementale que pose la recherche sur le *care* et que rappelle Natacha Borgeaud-Garciandía, Nadya Araujo Guimarães, Helena Hirata dans leur introduction au dossier consacré au *care* aux Suds (Borgeaud-Garciandía, 2020). Partout dans le monde les femmes sont aux avant-postes du travail non rémunéré mais elles le sont de façon différenciées.

On sait que dans la totalité des pays du monde, la majorité du travail de soin à autrui est effectuée par des personnes non rémunérées, pour l'essentiel des femmes et des filles issues de catégories sociales défavorisées. La plupart des travailleurs du soin rémunérés sont des femmes, souvent migrantes et qui travaillent dans l'économie informelle, dans de mauvaises conditions de travail et pour de faibles rémunérations.

## Les femmes accomplissent les 3/4 du travail non rémunéré

Et ce à travers le monde. Elles y consacrent 3,2 fois plus de temps que les hommes. En Afrique sub-saharienne, selon les dernières données de l'OIT, les femmes passent plus de 4h par jour (249 minutes) au travail non rémunéré et les hommes un peu moins d'une 1h30min (87 minutes) ce qui représente 2,86 fois plus de temps consacré à ces tâches que les hommes (OIT, 2019). Les enquêtes emploi du temps montrent qu'elles passent également du temps dans la sphère marchande et à des activités rémunérées, que ce soit dans l'agriculture, le petit commerce ou la transformation alimentaire, travail qui vient s'ajouter au travail domestique non rémunéré.

**Travail rémunéré et non rémunéré : temps passés en minutes par sexe en Afrique subsaharienne**

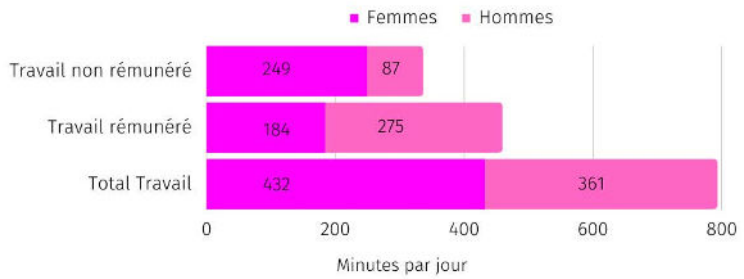


*Moyenne générale dans 10 pays d'Afrique subsaharienne : Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Cap Vert, Ethiopie, Ghana, Madagascar, Mali, Ile Maurice, Tanzanie - Source : OIT, 2019*

**Travail rémunéré et non rémunéré : répartition par sexe en Afrique subsaharienne**

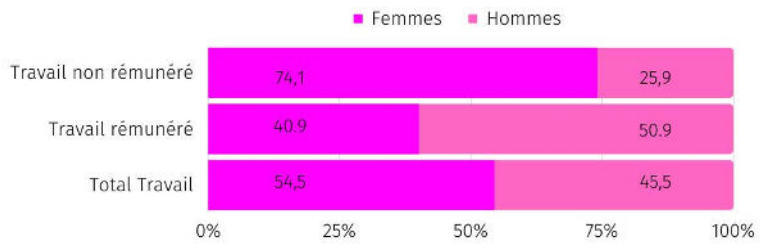


*Moyenne générale dans 10 pays d'Afrique subsaharienne : Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Cap Vert, Ethiopie, Ghana, Madagascar, Mali, Ile Maurice, Tanzanie - Source : OIT 2019*

Retour à la carte

Thomas Sankara dans un discours de juillet 1984 décrivait ainsi la journée d'une femme voltaïque (Sankara, 1984) :

Discours de T. Sankara (juillet 1984)

> “La femme voltaïque se lève à 4h30 du matin, sa journée commence à 4 heures, 4h30, et sa journée finit vers les 23 heures, minuit. À chercher du bois, de l'eau, à faire la cuisine, à laver les enfants, à nettoyer et balayer la maison... Alors ? L'homme pendant ce temps se repose. Quand la femme va au champ avec l'homme, elle cultive le même champ que l'homme. En fait, l'homme c'est le contremaître, dans le champ, qui regarde ses femmes, c'est-à-dire ses ouvrières, travailler. Et à la fin du travail qui est dû au maître, la femme va encore dans son propre champ à elle, puisqu'elle est souvent coépouse, et il lui faut un petit revenu pour pouvoir mieux nourrir ses propres enfants. ”

Des journées qui sont confirmées par les nombreux témoignages recueillis lors d'enquêtes emploi du temps comme ceux-ci :

> “ Je pensais au fait qu'une femme doit aller au champ, au marché, cuisiner, tout en s'occupant de son mari et de ses enfants. Les hommes, la plupart du temps, n'ont qu'à aller au champ puis il peut rentrer pour se reposer. Une femme peut cuisiner, laver, aller chercher de l'eau, aller chercher du bois, etc. Tout cela dans une journée tandis que l'homme, lui, va seulement au champ. Les femmes font la grande majorité du travail domestique en plus de tenir un commerce, de travailler au champ, etc. (Femme, Nigéria, Igbo). ”
> (Pierotti, 2022)

## Division sexuelle du travail et construction sociale des identités de genre

.

**Genre**

Ce concept désigne les rôles, les comportements, les activités attribuées socialement aux femmes et aux hommes. Ils varient selon le contexte géographique, social, culturel, religieux,économique, etc. C'est à la fois une construction sociale, un processus relationnel, un rapport de pouvoir, lui-même imbriqué dans d'autres rapports de pouvoir (voir intersectionnalité). Ces identités de genre façonnent le statut, le droit et les responsabilités des femmes et des hommes et se traduisent par des rapports de domination très majoritairement en défaveur des femmes (Inter-réseaux, 2021).

La répartition inégale du travail entre femmes et hommes s'explique par une division sexuelle du travail forgée par des traditions, des croyances ou des stéréotypes qui ont conduit à assigner des rôles spécifiques aux femmes et aux hommes. Les études de genre ont montré à partir des années 1970 que les identités sexuées (féminines, masculines...), les rôles et comportements associés et les rapports sociaux entre femmes et hommes sont les produits d'une construction sociale - qui varie selon les contextes culturels, historiques, politiques, religieux ou économiques - et non de différences biologiques intrinsèques. Les normes sociales ont ainsi défini les comportements et attitudes acceptables ou exigées de la part des hommes et des femmes dans chaque société. Transmises par la socialisation et l'éducation, légitimées par les habitudes, les valeurs, les croyances, elles sont généralement considérées comme allant de soi et essentielles à la cohésion sociale

et la continuité de l'ordre social. Elles font dès lors l'objet d'un contrôle par la communauté pouvant mener à des sanctions formelles ou informelles pour les comportements considérés comme déviants. Dans la très grande majorité des sociétés, la position sociale des femmes dépend de leur capacité à procréer, elles sont considérées comme naturellement attentives, maternantes, affectives expliquant leur prise en charge de la sphère domestique et reproductive. Les femmes sont ainsi responsables de la bonne tenue du foyer, de l'alimentation (production et préparation), des soins aux membres de la famille, de l'éducation des enfants c'est-à-dire de l'ensemble du travail de soin.

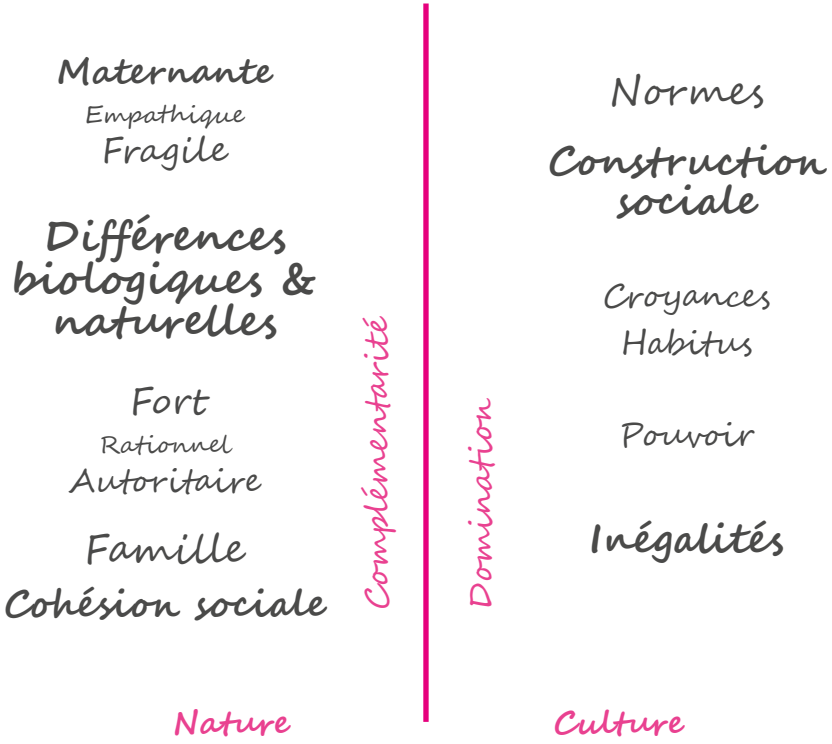


Les études de genre n'ont pas seulement montré que les rôles différenciés assignés aux femmes et aux hommes étaient des constructions fondamentalement sociales, elles ont également mis en évidence les rapports de pouvoir entre les deux sexes. Le concept de genre réfère aussi à une hiérarchisation entre d'un côté des qualités et activités dites masculines valorisées socialement et économiquement, et de l'autre côté, des qualités et activités dites féminines dénigrées et invisibles justifiant souvent leur gratuité, ce que Françoise Héritier nomme la valence différentielle des sexes. La division sexuelle du travail n'est donc pas une simple complémentarité entre les deux sexes mais l'expression d'un rapport de domination reposant sur les structures patriarcales de la grande majorité des sociétés humaines.

→ D'où vient-il ?

C'est ce que décrivent Yvette Onibon Doubogan et Ygué Patrice Adegbola suite à une enquête dans 31 villages des zones-agro-écologiques du Borgou et de l'Alibori au Bénin :

> “ Les activités domestiques (collecte de bois de chauffe, corvée d'eau, soins aux enfants, activités ménagères, etc.) sont fondamentalement du ressort des femmes. La présence des hommes dans ces activités est quasi inexistante. La responsabilité des femmes dans les tâches domestiques est fortement soulignée lors des entretiens avec les acteurs. En témoignent les propos d'une femme approchée à Sinkparou dans la commune de Kandi : « Les travaux ménagers sont l'affaire de la femme. On ne peut pas accepter que l'homme exécute notre travail, c'est une honte pour la femme ». Ce point de vue est renchéri par le verbatim d'une autre femme de Kokibourou dans la commune de Banikoara : « Dès qu'une femme est mariée, les travaux domestiques lui reviennent. Si un homme accomplit ces genres de tâches, il n'est pas marié ». Cette "féminisa-

tion" des tâches domestiques est encore ancrée dans la conscience des communautés locales des départements du Borgou-Alibori. Elle est pérennisée dans les habitudes grâce à l'éducation. En effet, dès leur jeune-âge, les filles assistent leurs mères dans les tâches domestiques contrairement aux garçons qui aident leurs pères dans les travaux champêtres. Cette division sexuelle du travail qui confère aux femmes la responsabilité des charges domestiques est perçue comme l'expression de la domination masculine. (Onibon, 2017) ”

“ *Toute la mentalité chez nous, en Volta, est faite de telle sorte que, parce que vous êtes un garçon, même si vous êtes le dernier des garçons, vous êtes au moins le premier parmi les femmes.”* Thomas Sankara

De même, Isabelle Hillencamp ne voit pas dans la féminisation de l'agriculture en Afrique subsaharienne un signe d'émancipation mais au contraire un symptôme de la dévalorisation du secteur agricole auquel les femmes seraient reléguées tandis que les hommes (plus éduqués) ont accès à d'autres emplois mieux rémunérés, plus prestigieux (Hillencamp, 2011).

## Toutes les femmes sont concernées mais pas toutes de la même façon

→ D'où vient-il ?

Si les femmes dans leur ensemble sont traditionnellement assignées au travail de soin, elles ne le sont pas toutes de la même façon et les rapports de pouvoir entre sexe recoupent des rapports de classe, de statut, d'origines géographiques ou ethniques, d'âge, etc. Isabelle Droy relate ainsi qu'au Niger, à Dantiandou, en milieu Zarma les tâches

**Intersectionnalité**

Concept sociologique désignant la pluralité des formes de dominations et de discrimination (de sexe, de classe, d'origine ethnique, d'handicap, d'âge, etc.). Ces différentes formes de domination peuvent se cumuler, des personnes étant à l'intersection de plusieurs discriminations. Awa Thiam, écrivaine et anthropologue sénégalaise a posé les bases de l'analyse intersectionnelle dans son essai La *Parole aux négresses* en 1978 dans lequel elle expose les différents systèmes d'oppression auxquels les femmes africaines sont soumises (le sexe, la race, la classe notamment). Plus tard, en 1989, Kimberley W. Crenshaw, universitaire afro-américaine proposera le terme d'intersectionnalité et le théorisera, ouvrant la voie à la troisième vague féministe.

sont inégalement réparties entre les femmes elles-mêmes : certaines tâches domestiques sont réalisées exclusivement par les belles-filles, qui les effectuent tout en travaillant sur les champs (Droy, 2022). Les femmes mères de jeunes enfants, sont particulièrement concernées par le poids du travail domestique comme le relate ce témoignage :

“ On ne peut pas comparer [une femme avec un enfant en bas âge] avec une femme seule qui n'a plus d'enfants, parce que... il n'y a pas d'enfants pour la déranger... Elle se concentrera sur son travail... ” (Témoignage de Ganiyu, 55 ans, nigérian d'une communauté de l'Etat de Oyo au Nigéria, cité dans Pierrotti, 2022). ”

Les statistiques de l'Organisation Internationale du Travail confirment que, parmi les femmes, les plus âgées passent moins de temps au travail domestique même si leur contribution reste élevée. Outre l'âge, certaines femmes en po-

sition de domination sociale ou économique peuvent déléguer, à d'autres femmes/filles plus jeunes ou moins favorisées, du travail contre rémunération ou pas. D'autres rapports de subordination entre femmes elles-mêmes se créent ainsi. C'est ce que permet de traduire le concept d'intersectionnalité théorisé à la fin des années 1989 par Kimberley Crenshaw pour parler de personnes qui vivent simultanément plusieurs formes de domination. Dans *"Petites nièces" et "petites bonnes" à Abidjan, les mutations de la domesticité juvénile*, Mélanie Jacquemin analyse par exemple, le phénomène des petites bonnes à Abidjan. Ces petites filles venues de la campagne pour devenir aides familiales accomplissent nombre de tâches (notamment domestiques) essentielles pour leur "tantie" ou "patronne".

## Division sexuelle du travail dans les agricultures familiales

Les exploitations agricoles familiales africaines fonctionnent principalement sur la base d'une main d'œuvre familiale non salariée. Celle-ci est d'autant plus importante que, dans une agriculture peu mécanisée, le nombre d'actifs et *a fortiori* de femmes détermine la surface cultivée et le niveau de production de l'exploitation (Droy, Pascual, Bidoux, 2014 ; Meillassoux, 1975). La division du travail et le partage

### Les filles rurales comme aides familiales et servantes

En Afrique de l'Ouest, le "confiage" des enfants et en particulier des fillettes de la parenté rurale est une pratique ancienne et très répandue qui s'est prolongée jusqu'à aujourd'hui avec des modalités renouvelées. Les familles villageoises décident ou acceptent d'envoyer des filles et adolescentes chez une parente plus ou moins proche, une "tantie" à Abidjan comme aide familiale ou bonne. Elle n'est pas payée mais en échange, la tantie doit s'occuper d'elle et assurer son apprentissage. Depuis les années 1990, cette pratique évolue et on observe, aux côtés des modèles traditionnels, des modèles en rupture avec le modèle familial et la "petite nièce" est remplacée par une petite bonne étrangère à la famille. Elle peut être louée à une tutrice, une "tantie" ou une agence de placement (à qui est versée la rémunération) ou "salariée" mais avec des salaires bas, aléatoires et des contrats oraux. Elle insiste notamment sur le rôle économique essentiel que représente ce travail invisible :

> "Sans l'apport de cette main d'œuvre, les petites activités artisanales et commerciales féminines, qui continuent aujourd'hui d'irriguer la ville en assurant à bas coût toutes sortes de productions et de services, ne pourraient être accomplies. Étant donné les conditions matérielles de leur exercice, le temps et l'énergie qu'ils exigent de dépenser, il est tout à fait impossible pour une femme d'assurer seule l'ensemble du travail domestique et des activités rémunératrices. Dégager quelques bénéfices est, de plus, impensable sans le recours à une main-d'œuvre très bon marché. Ainsi, extorquer du travail à des petites domestiques les moins chères possibles ressort comme un élément central de l'organisation des petites entreprises féminines." (M. Jacquemin, 2009)

Le phénomène a pris tellement d'ampleur que le gouvernement ivoirien a pris des mesures pour contrôler le trafic et les abus liés au travail domestique. D'après un rapport du Réseau ivoirien pour la défense des droits de l'enfant et de la femme (Riddef) publié en 2015, une travailleuse sur quatre est mineure et déscolarisée. Elles viennent de zones rurales reculées du nord et de l'est du pays, parfois même, du Bénin, du Mali ou du Burkina Faso (*Le Monde Afrique*, " Le gouvernement ivoirien veut s'attaquer aux abus du travail domestique", 16/10/2019)[1].

1 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/10/16/le-gouvernement-ivoirien-veut-s-attaquer-aux-abus-du-travail-domestique_6015771_3212.html

→ Quel rôle joue-t-il ?

D'où vient-il ?

Est-ce une question pour le développement agricole ?

des responsabilités entre femmes et hommes, entre cadets et aînés et dépendants sont complexes et très codifiés. Ils dépendent d'organisations familiales très diverses et sont fonction des spécificités sociales (ethnies, systèmes de production) et écologiques locales, des négociations au sein des familles où s'expriment des rapports de pouvoir différenciés. Ils évoluent aussi sous l'influence des mutations socio-démographiques auxquelles les agricultures familiales sont confrontées (croissance démographique, crise foncière, migrations, nouveaux besoins de consommation...).

L'archétype de l'exploitation agricole familiale en Afrique de l'Ouest peut être décrite comme une "grande famille" unie par des liens de parenté, composée d'un ou plusieurs ménages (monogames, polygames ou monoparentaux) et de plusieurs générations, résidant dans la même concession. La grande famille est sous l'autorité d'un chef (un homme/aîné) qui organise la production sur les champs collectifs cultivés prioritairement par toute la main d'œuvre familiale. Ces champs communs alimentent les greniers collectifs destinés à l'alimentation de la famille selon des règles précises. S'ajoutent souvent des champs individuels cultivés par le chef de ménage, les femmes ou les jeunes hommes célibataires dont la production est autoconsommée ou vendue. Ils permettent à chaque membre de s'acquitter de ses propres charges qui diffèrent d'un contexte à l'autre. Les femmes y verront par exemple une source de revenus complémentaires pour s'acquitter de leurs obligations à l'intérieur de la famille (alimentation, habillement, éducation, santé des enfants) ou de la communauté (cérémonies) et les jeunes hommes une ressource pour former le capital nécessaire pour se marier (Droy, 2014). La division du travail et la répartition des ressources au sein de la famille obéissent à différentes règles en fonction des aires culturelles et géographiques, des modes de production (agriculture, élevage, agro-pastoralisme, etc), de la taille des exploitations, etc. Les activités qui sont considérées comme des extensions « naturelles » du travail domestique comme le travail agricole vivrier, la cueillette, l'entretien des animaux, la petite production marchande, la transformation alimentaire, la petite commercialisation sont généralement dévolues aux femmes. Les femmes rurales ouest-africaines représentent ainsi une part importante de la main d'œuvre et de la production agricole (66% de la main d'œuvre agricole africaine et 60% des denrées produites) tout en assumant la quasi-totalité du travail reproductif. C'est pourquoi Hélène Guétat-Bernard estime dans *Féminin-Masculin* que les agricultures familiales fonctionnent sur la base du "surtravail des femmes" (Guétat-Bernard et al. 2014, p.79). Par ailleurs, les femmes mènent souvent de nombreuses autres activités comme le constate Isabelle Droy lors d'une enquête menée à Djougou au Nord-Ouest du Bénin :

> “ Un fait significatif est le nombre d'activités menées par une femme, en plus bien entendu des activités agricoles sur les champs familiaux et des activités domestiques. Ainsi, quel que soit le type de famille à laquelle elles appartiennent, les femmes mènent en moyenne cinq activités, et un quart d'entre elles en ont plus de six (Droy et al. 2014). ”

Si la division du travail et la répartition des responsabilités est très codifiée, il existe des décalages entre normes officielles et pratiques quotidiennes qui peuvent être l'expression de négociations intra-familiales ou d'adaptation aux mutations socio-économiques auxquelles sont confrontées les agricultures familiales. Des évolutions subtiles sont parfois observées au sein des ménages sous l'effet conjoint de l'accroissement des revenus des femmes, de leur partici-

pation dans des instances de décision (organisations paysannes et rurales, etc.) ou de l'allongement des scolarités féminines : autonomisation financière, prise en charge de dépenses familiales, participation accrue aux décisions familiales et agricoles, sans que ces évolutions ne remette en question la prise en charge du travail domestique (Onibon, 2017 ; Droy, 2022). Les agricultures familiales se transforment également sous l'effet des bouleversements démographiques et économiques en cours en Afrique de l'Ouest. La pression démographique, la compétition foncière, l'éclatement des grandes familles, l'augmentation des migrations et des ménages monoparentaux féminins, les influences religieuses et culturelles (Islam radical, Evangélisme), l'apparition de nouvelles dépenses (téléphones, motos), sont autant de facteurs de transformation. Le plus souvent, les femmes voient augmenter leur responsabilités et leur charge de travail. Dans d'autres contextes, au contraire, les femmes sont confinées au foyer et spoliées de leurs droits d'accès à la terre jusqu'à une déféminisation de l'agriculture comme au Niger (Droy, 2022; Monimart, 2011).

## Références


- Borgeaud-Garciandía Natacha, Nadya Araujo Guimarães, Helena Hirata. 2020. "Introduction : care aux suds, Quand le travail de care interroge les inégalités sociales" dans *Revue internationale des études du développement*, Éditions de la Sorbonne, 2020/2 N° 242 | pages 7 à 34
- Droy Isabelle. 2014 "Améliorer la visibilité des femmes dans les systèmes d'information en Afrique de l'Ouest", dans *Féminin, masculin, genre et agriculture familiale*, Hélène Guétat-Bernard (coord), édition Quae, 2014
- Droy Isabelle, Pascual Cécile, Bidou Jean-Etienne. 2014 "Inégalités de genre et vulnérabilité alimentaire au Bénin", dans *Genre et savoirs, pratiques et innovations rurales*, Hélène Guétat-Bernard, Magalie Saussey, édition IRD, coll. A travers champs.
- HILLENKAMP Isabelle. 2011. "Genre, systèmes agraires et vulnérabilités alimentaires : une analyse nécessaire" dans *Du grain à moudre : Genre, développement rural et alimentation* Genève : Graduate Institute Publications http://books.openedition.org/iheid/6770
- Inter-réseaux Développement rural. 2021. " Savoirs féminins, quelle contribution à la sécurité alimentaire ? *Revue Grain de sel n°80*, 2021#1 http://www.inter-reseaux.org/Flipbook/Gds80/#page/1
- Jacquemin Mélanie , "Petites nièces" et "petites bonnes" à Abidjan, les mutations de la domesticité juvénile", dans T*ravail, genre et société*, n°22, 2009/2 https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2009-2-page-53.htm
- OIT. 2019. *Prendre soin d'autrui: Un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent*, Genève, Bureau International du Travail.https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_712833.pdf
- Onibon Doubogan Yvette, Ygué Adégbola Patrice, "Dynamique participative des femmes au fonctionnement des exploitations familiales paysannes dans les départements de l'Alibori et du Borgou au Bénin", *Revue Sociétés & Economies*, 2017 https://www.researchgate.net/publication/322578370_Dynamique_participative_des_femmes_au_fonctionnement_des_exploitations_familiales_paysannes_dans_les_departements_de_l'Alibori_et_du_Borgou_au_Benin
- Pierotti Rachael S., Friedson-Ridenour Sophia , Olayiwola Olubukola. 2022. "Women farm what they can manage: How time constraints affect the quantity and quality of labor for married women's agricultural production in southwestern Nigeria" dans *World Development* https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X21004150



Explorez le sujet en suivant les fléches de votre choix

- Qu'est-ce que le travail non rémunéré ?
- Quel rôle jouet-il ?
- Faut-il le rémunérer ?
- Est-ce une question pour le développement agricole ?
- La protection sociale est-elle la solution ?
- D'où vient-il ?
- Méthode
- Bibliographie
- Glossaire